



Notre réf.: 22187/2020/GS/LCC/CNF/RAIV-18

24 novembre 2020

Objet: Report de la dix-huitième session du Conseil régional IV

Suite à donner: Faire savoir que la session mentionnée en objet est reportée et en communiquer les nouvelles dates

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 2 octobre 2020, par laquelle nous vous informions que la dix-huitième session du Conseil régional IV se tiendrait via une plate-forme virtuelle du 30 novembre au 3 décembre 2020.

Malheureusement, il a été décidé de reporter cette session et de la tenir du 8 au 11 février 2021.

Si tel n'est pas déjà le cas, je vous saurais gré de me communiquer dès que possible le nom et l'adresse de courrier électronique des personnes désignées pour représenter votre pays, en indiquant clairement qui conduira la délégation et qui sera son suppléant, et de me faire parvenir les pouvoirs de vos délégués. Veuillez noter que les pouvoirs reçus pour la session initiale, prévue du 30 novembre au 3 décembre 2020, restent valables, pour autant qu'ils concernent les mêmes délégués. Dans ce cas, l'autorité qui délivre les pouvoirs ou la mission permanente à Genève pourrait envoyer à registration@wmo.int un courrier électronique contenant les pouvoirs originaux afin de confirmer que les participants sont les mêmes.

L'ordre du jour provisoire, les documents de la session ainsi que des informations concernant la vidéoconférence seront mis en ligne en temps utile sur le [site Web consacré à la session](#).

En outre, le 12 février 2021, de 14 heures à 17 heures UTC, se déroulera une séance virtuelle de haut niveau rassemblant les Conseils régionaux III et IV de l'OMM autour du thème de la collaboration aux fins de la résilience face au temps, au climat et à l'eau dans les Amériques et les Caraïbes.

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la session. Le lien permettant d'accéder au système d'enregistrement en ligne (ERS), ainsi que l'identifiant et le mot de passe qui ont été communiqués par courriel aux représentants permanents restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir (<https://eventregistration.wmo.int/register/>).

Veuillez noter qu'il sera possible d'effectuer l'inscription en ligne jusqu'au 5 février 2020. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse suivante: registration@wmo.int. Veuillez noter également que la communication des renseignements demandés via le système d'enregistrement en ligne ne dispense pas les Membres de présenter des pouvoirs signés par une de leurs autorités gouvernementales compétentes, ou au nom de celle-ci, afin d'habiliter leurs délégations à participer à la session.

Copie de la présente est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie, ainsi qu'aux missions permanentes des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et aux présidents des commissions techniques et des conseils régionaux.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Petteri Taalas
Secrétaire général